PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
DU GERS
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Dans le cadre de l'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel sur les territoires des communes de Saint-Nicolas-de-la-Grave, Caumont, Le Pin, Saint-Michel, Auvillar, Bardigues, Saint-Cirice, Sistels, Dunes, Donzac, Lamagistère et Valence d'Agen dans le département de Tarn-et-Garonne, de Saint-Antoine dans le département du Gers et de Caudecoste et Saint-Sixte dans le département de Lot-et-Garonne, projet dénommé « Valence d'Agen » porté par la société TEREGA, il est procédé, pendant une durée de 32 jours consécutifs, soit **du 19 septembre 2025 à 10h et jusqu'au 20 octobre 2025 à 17h**, à une enquête publique unique portant sur l'autorisation de construire et d'exploiter, la déclaration d'utilité publique de l'opération, l'enquête parcellaire en vue de l'institution des servitudes fortes et faibles et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Caudecoste et Saint-Sixte dans le département de Lot-et-Garonne et de Saint-Michel dans le département de Tarn-et-Garonne.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès du responsable du projet,
Société TEREGA, Frédéric ANDREE, 40 avenue de l'Europe CS 20522,64010 Pau Cedex (06 31 04 61 70)
frederic.andree@terega.fr

L'enquête publique est ouverte dans les mairies des communes suivantes :

- dans le département de Tarn-et-Garonne : Asques, Auvillar, Bardigues, Caumont, Donzac, Dunes, Espalais, Golfech, Lamagistère, Le Pin, Saint-Cirice, Saint-Michel, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Saint-Loup, Sistels, Valence-d'Agen,
- dans le département du Lot-et-Garonne : Caudecoste, Fals, Saint-Sixte, Clermont-Soubiran, Cuq, Saint-Romain-le-Noble,
- dans le département du Gers : la commune de Saint-Antoine.

La mairie de Lamagistère est désignée comme siège de l'enquête.

Le préfet du Tarn-et-Garonne est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique unique et d'en centraliser les résultats.

Par décision du tribunal administratif de Toulouse en date du 28 juillet 2025, M. Christian BARTHOLOMOT, ingénieur des Mines retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public peut consulter le dossier d'enquête :
- Sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Auvillar, Lamagistère et Dunes (Tarn et Garonne) et de Caudecoste (Lot et Garonne). Dans les autres mairies, une notice de présentation et un résumé non technique seront transmis par TEREGA pour mise à disposition du public.

- Sur un poste informatique à la mairie de Lamagistère, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur les sites internet suivants pour toute la durée de l'enquête :
- site Internet de la Préfecture de Tarn-et-Garonne à l'adresse suivante :
https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE/Enquete-publique-conjointe_Projet-dit-Valence-d-Agen-par-la-societe-TEREGA

- Sur un registre numérique accessible à l'adresse https://www.registre-dematerialise.fr/6598

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les mairies de Auvillar, Lamagistère et Dunes (Tarn et Garonne) et de Caudecoste (Lot et Garonne) ;
- par correspondance postale adressée au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête en mairie de Lamagistère (Tarn et Garonne), 1 Allée Louis Bourgeat, 82360 Lamagistère,

- par voie électronique sur le registre numérique susmentionné pendant la durée de l'enquête.

- par courriel envoyé à l'adresse suivante : enquete-publique-6598@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations, quel que soit leur mode de transmission, seront visibles sur le site mentionné.
Par ailleurs, les observations et propositions écrites et orales peuvent aussi être présentées au commissaire enquêteur qui assure des permanences aux lieux, jours et horaires suivants :

lieu	jour	heures
Mairie de Lamagistère	- Vendredi 19 septembre 2025	10h-12h
Mairie de Auvillar	- Jeudi 25 septembre 2025	10h-12h
Mairie de Caudecoste	- Jeudi 25 septembre 2025	15h-17h
Mairie de Dunes	- Mercredi 8 octobre 2025	10h-12h
Mairie de Auvillar	- Lundi 20 octobre 2025	10h-12h
Mairie de Lamagistère	- Lundi 20 octobre 2025	14h-17h

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur auprès des mairies concernées, des trois préfectures et sur leurs sites internet pendant un an.

Au terme de la procédure, seront prises par arrêté préfectoral :

- l'arrêté d'autorisation de construire et d'exploiter les canalisations du projet « Valence d'Agen » ;

- l'arrêté portant déclaration d'utilité publique du projet, emportant la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Caudecoste et Saint-Sixte dans le département de Lot-et-Garonne et de Saint-Michel dans le département de Tarn-et-Garonne ;

- les arrêtés instaurant ou actualisant les servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport dans les communes traversées par le projet ou situées dans les distances d'effets des phénomènes dangereux générés par la canalisation ;

- selon la situation territoriale des parcelles concernées, la prise des arrêtés de cessibilité prévus par l'article R 555-35 du Code de l'environnement.